

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2018</p>
--

Présents : Mrs FOURREAUX Ghislain, DUBOIS Pierre, LOURENCO José, PARJADIS Patrice, Mmes POUYES Michèle, ARNOULT Denise

Absents : Mrs MARTINAT Thierry, LABAU Philippe : excusé, LAUVIE Matthieu, Mme PAUL-LOUIS Marie-Evelyne

Procurations : Mr MARTINAT Thierry à Mr FOURREAUX Ghislain

Secrétaire de séance : Mme POUYES Michèle

1 – Modification des statuts communautaires

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les nouveaux statuts communautaires ci-annexés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Approuve les nouveaux statuts communautaires.

2 – Renouvellement du contrat d'assurance statutaire

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2019.

3 – SDE : Diagnostic énergétique des bâtiments communaux

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition du SDE pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique sur une ou plusieurs installations susceptibles de présenter un potentiel en économies d'énergie.

Monsieur le Maire présente les coûts des différentes prestations.
(Voir annexe SDE)

Le conseil municipal refuse la proposition du SDE à l'unanimité

4 –Lancement de la campagne d'appel aux dons pour la restauration de la toiture de l'église de Millac et création d'une régie de recettes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il a déposé sur la plateforme TF1 Patrimoine une annonce pour un appel aux dons pour la restauration de la toiture de l'église de Millac. Afin de récolter les dons, il est nécessaire de créer une régie de recette. Les dons pourront être réalisés en espèces ou en chèques à l'ordre du Trésor Public et adressés à la mairie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'une régie de recettes.

5- Devis toiture de l'église de Millac

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise PROUILLAC pour la reprise de la toiture de l'église de Millac.

Le devis s'élève à la somme de 16 382.64 € HT, soit 19 659.17 € TTC

Le conseil municipal,
Accepte le devis de l'entreprise Prouillac pour un montant de 16 659.17€.

6 – Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir le plan communal de sauvegarde qui avait été validé en 2013.

Ce plan communal sert de référence en cas de catastrophes diverses (Inondations, risque routier, risque sismique, risque de pollutions, risques chimiques ...)

Questions diverses